

# RECHERCHES HISTORIQUES

---

BULLETIN D'ARCHÉOLOGIE, D'HISTOIRE, DE  
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE  
NUMISMATIQUE, ETC., ETC.,

PUBLIÉ PAR

**PIERRE-GEORGES ROY**

---

VOLUME QUARANTE-SIXIÈME

---

**LÉVIS**

---

**1940**



# LE BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XLVI

LÉVIS, JANVIER 1940

No 1

### LE SACRE DE MGR BRIAND A SURESNES

Presque en cachette, Mgr Jean-Olivier Briand fut sacré lors de son passage à Paris, en 1766; l'on sait que cet inconnu voulait éviter toute indiscretion et écarter toute complication politique... Si, sur ce point précis(1) l'on consulte les historiens du Canada, on constate des imprécisions assez curieuses, et il faut pratiquement arriver au travail développé de l'abbé Auguste Gosselin(2) pour suivre et situer cet événement canadien.

Voici tout d'abord, d'après les Archives de l'archevêché de Paris, le *procès verbal de cette cérémonie*.

*Christophorus (de Beaumont, archiepiscopus Parisiensis, Dux Sancti Clodealdi, Par Franciae, Regii Ordinis Sancti Spiritus Commendator, Sorbonae Privosor etc) universis praesentes litteras inspecturis notum facimus et testamur quod die decima sex praesentium mensis et anni, Dominica scilicet Passionis, Illmus et Revmus DD. Carolus Gilbertus Demay de Termont, Episcopus Blesensis et accitis et in hoc illi assistentibus Illms et Revmis DD. Ruthenensi et Sanctonensi episcopis, de nostra licentia, munus episcopalis consecrationis Illme et Revm Joanni Olivario BRIAND, presbytero electo et confirmato Episcopo Quebecensi in partibus Americae septentrionalis, secundum Bullas apostolicas*

(1) Ainsi entr'autres dans l'abbé C. Tanguay: *Répertoire général du Clergé canadien*: Québec, 1868, p. 8... «Il (Briand) fut sacré le 16 mars de la même année (1766) à Paris dans la chapelle Sainte-Marie-de-Morny, paroisse de Suranne... et dans le très précieux travail de M. Ivanhoë Caron: *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1929-1930*, page 45 on lit: (Mgr Briand) sacré à Turenne, paroisse de Paris. Observons que *ibidem* page 64, dans l' *Inventaire de la Correspondance de Mgr Briand* se trouve mentionné — à la date du 18 mars 1766 — un document, frère du *Procès-verbal* ici imprimé.

(2) Abbé Auguste Gosselin: *L'Église du Canada après la Conquête* 1ère partie 1750-1775. Québec 1916, p. 155-156.

*ab eo obtentas, Romae datas apud Sanctam Mariam majorem sub annulo Piscatoris die vigesima prima januarii, anno Incarnationis dominicae millesimo septingentesimo sexagesimo sexto, Pontificatus ejusdem SS. DD. Clementis Papae XIII anno octavo, ritu consueto, et praestitis ab eo prius ab eo (sic), juramentis assuetis impendit in sacello privato Dominae Meny, sito intra limites parochialis Ecclesiae de Surenniis vulgo Suresnes subtus montem Valerianum nostrae dioecesis eumque in Episcopum Quebecensem rite et canonice consecravit.*

*Datum Parisiis in Palatio nostro archiepiscopali sub signo sigillo que nostris ac secretarii Archiepiscopatus nostri subscriptione anno Domini millesimo septingentesimo sexagesimo sexto, die vero mensis martii decima octava.*

*signatum † Chr. arch. parisiensis*

*et inferius scriptum est: De man dato Illmi et Revmi DD. mei Parisiensis archiepiscopi*

*signatum : De latouche cum syngrapha(1)*

I—Ce ne fut donc pas à l'église paroissiale de Suresnes, mais dans un *oratoire privé* — celui de Madame Meny — que le 16 mars 1766 Mgr Jean Olivier Briand reçut la consécration épiscopale. Avec l'obligatoire autorisation canonique de Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, participèrent à ce sacre Mgr Charles Gilbert Demay de Termont(1) évêque de Blois, aidé, de Mgr Jean-Charles Grimaldi d'Antibes, évêque de Rodez, et de Mgr Germain de la Chataigneraie, évêque de Saintes. Telles sont les essentielles données historiques de ce *procès-verbal*.

II— *Où se trouvait cet oratoire?* Dans une des propriétés aristocratiques de Suresnes: celle que rappelle, encore en 1939, l'actuelle *Maison de Santé*. Voici ce qu'en dit, avec quelques imprécisions de-ci de-là, une Note d'un historien de Suresnes, Edgard Fournier: Suresnes: Notes Historiques, Paris, mai 1890, pages 290-291:... «Sous l'ancien régime, toute la partie de Suresnes touchant aux rives de la Seine,

(1) Registre des ordinations, 1761-1770, p. 230.

(2) Il était neveu-cousin de l'abbé Joseph-Marie de la Corne, cheville ouvrière à Paris des affaires du Canada. Sur cet agent du Canada, voir *Nova Francia*, IV, septembre-octobre 1929, p. 259, 282, un savant article de M. Emmanuel de Cathelineau.

n'était qu'une suite de splendides propriétés, où s'étaient à l'aise le luxe des habitués de la Cour. La facilité d'aller à Paris par le chemin d'Orléans (Le Quai) ou par le bac, le coup d'œil magique des coteaux dominant la capitale, l'odeur des champs de roses, et jusqu'au petit vin de Suresnes avait fait de notre ville une espèce de paradis que les grands Seigneurs du temps de Louis XIII, de Louis XIV et de Louis XV apprécièrent... » (Edgard Fournier, *Suresnes*, p. 288).

Le *château de Suresnes*: C'est ainsi qu'on nommait, encore il y a quelques années la *maison de santé* de Suresnes.

Le château et ses dépendances forment une seule masse représentant un trapézoïde irrégulier vers la *rue des Meuniers*, portée au cadastre pour une contenance de 7 hectares, 2 ares, 4 centiares.

Cette magnifique propriété qui tient, au nord, à celle non moins remarquable de M. Ballière, à l'est, au quai de Suresnes (route nationale No 187), au couchant à la *rue de Saint-Cloud*, au midi à la *rue des Meuniers*, est une des plus anciennes et des plus aristocratiques de Suresnes. Elle figure dans les plus anciens plans. Au XVIème siècle, la terre appartenait aux seigneurs de St-Cloud qui se succédaient dans la célèbre famille des Gondy.

En l'année 1607, sous Henri IV, messire Jean Aubery, conseiller du Roi en son Grand Conseil, acquit cette maison de Monseigneur le cardinal Pierre de Gondy, seigneur de Saint-Cloud. Renée Julie Aubéry «sa seule et unique héritière» recueillit la maison et ses dépendances dans la succession de son père et l'apporta par mariage à M. Louis de la Trémouille. Celui-ci s'étant fait et porté fort de son épouse, suivant Contrat passé devant M<sup>e</sup> Bonnot et Monnier, notaires à Paris, le 17 avril 1666, vendit la propriété à Messire Oudart de Gomont, conseiller secrétaire du Roy Louis XIV, maison et couronne de France, et de ses finances.

Étant mort en 1687, ses biens furent partagés entre sa veuve dame Anne Viscot, et ses enfants. Le château de Suresnes échut, par le partage des biens, immeubles et conquêts immeubles de la succession de M. de Gomont, à sa veuve, le 30 septembre 1687. Elle en fit donation en *avancement d'hoirie* à son fils Jean-Baptiste de Gomont, suivant contrat passé devant M<sup>e</sup> Mouffle, notaire à Paris, le 14 avril 1693.

En l'année 1708, le 28 juin, par un Contrat passé devant M<sup>e</sup> Dutartre, notaire à Paris, M. de Gomont vendit sa propriété de Suresnes aux sieurs Jean Baptiste Amé, major des cuirassiers, et François Amé, son frère, de concert avec messire Louis-Henry Berthelot ancien Maître des Requêtes.

Messire Berthelot et sa femme Louise Précourt, par lui autorisée, cédèrent le 12 juillet 1729, leurs terres et maisons de campagne de Suresnes à Mme Marie-Jeanne Colbert, veuve de Charles Honoré D'Albert de Luynes et de Chevreuse. Son fils et héritier universel et contractuel messire Charles Philippe D'Albert de Luynes, recueillit la maison et ses dépendances comme faisant partie des biens de sa mère. Il la vendit à M. Legendre et à Marguerite Levieux son épouse, par contrat du 17 juillet 1739 devant M<sup>e</sup> Hachette, notaire à Paris.

Mme J. Pajot devint propriétaire du château de Suresnes comme lui ayant été délaissé en déduction des reprises de créances qu'elle avait à exercer contre la succession de son mari, suivant un acte passé le 27 mars 1759, par le sieur Pierre Pajot, son beau-frère, seul héritier de son frère qui en avait fait l'acquisition conjointement avec Mme Pajot, de sieur François Legendre, le 30 janvier 1749.

Dame Anne-Blanche Louvet, Veuve de Christophe-Joseph Pajot vendit à Mme Marie-Madeleine Péan veuve de Louis-Edme Meny écuyer, seigneur de Morangles, Lamothe les Rabaches et autres lieux, le château et ses dépendances par un contrat signé le 19 juin 1760.

Suivant le testament olographe de (Madame) (le texte porte: Messire) Meny, fait à Paris le 27 juin 1787, sa fille Mme de Saincy, en devint à son tour, propriétaire. Elle était l'épouse de M. Louis-Pierre-Sébastien Maréchal-Saincy (sic) après la mort duquel la terre de Suresnes fut vendue à M. Villaroy Montaur (1793)...

En l'année 1875, après M. Chabrier, la belle propriété que l'on voit sur les bords de la Seine, passa entre les mains de MM. les docteurs Magnan et Bouchereau; ils y fondèrent une *maison de santé*.

En comptant ces deux éminents docteurs, le château, ses dépendances et les autres propriétés ou parcelles adjointes, ont, depuis le XVIème siècle, subi 45 ventes et compté 226 propriétaires.

Le Château par lui-même offre peu d'intérêt. Il est formé d'un corps de logis dont la façade est repose sur une terrasse dominant une pelouse accidentée, fort agréable et bordée de corbeilles de fleurs. Sur la façade tournée vers le couchant, on remarque deux ailes qui révèlent une construction dans le goût du règne de Louis XV.

III— *Qu'était cette Dame Meny et quels motifs ont amené le choix exceptionnel de cette chapelle privée?*

En 1766 Madame Marie-Madeleine Meny était veuve, depuis plusieurs années, de Edme-Louis Meny, Economie général du Clergé de France.(1) Voici d'après les *archives de la Seine* (C<sup>6</sup> 243, folios 163-164) un extrait de son testament qui au besoin fournit toutes indications pour un recours éventuel à la *Minute notariale*:

«Du testament olographe de Edme-Louis MENY, écuyer, seigneur de la Motte etc économie général du Clergé de France, en datte du dix mars mil sept cens cinquante six déposé à Charlier, notaire, au Chatelet de Paris, le vingt neuf may mil sept cens soixante un, a été extrait ce qui suit:

Je donne et lègue à la Fontaine attaché à mon service depuis longtemps, tous les habits, linge et hardes servans à ma personne, plus je lui donne et lègue la somme de mil livres une fois payé; (47 livres)

Plus je donne à Mlle Julie f(emm)e dud. La Fontaine pareille somme une fois payée le tout pourvu que lesd(its) la Fontaine et sa f(emm)e soient à mon service au jour de mon décès; (10 livres)

Je donne et lègue à Dubuisson, notre ancien domestique, la somme de douze cens livres une fois payée; (12 livres)

Je donne et lègue à mon cocher, à mon laquais, et au frotteur cent livres à chacun d'eux, outre les gages qui leur sont dus; (3 livres)

Je donne et lègue à Jean, garçon de cuisine, cent livres une fois payées pourvu qu'il soit à mon service au jour de mon décès; (1 livre)

Je donne et lègue à Mlle Voyenne, ma filleule, la somme de deux mille livres une fois payée; (20 livres)

Insinué à Paris le seize décembre mil sept cent soixante un et a été payé pour les droits, quatre vingt treize livres.

(1) Sur cette charge financière, voir l'article de M. Laplatte: *L'administration des Evêchés vacants et la régie des Economes*: dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, avril-juin 1937, p. 161-225.

Née Péan, Maric-Madeleine Meny, avait des parents (son frère?) qui ont laissé un nom et des traces dans l'histoire du Canada. La pieuse Dame Meny était donc déjà dévouée à Mgr Briand, et elle lui rendit, lors de son sacre, un signalé service dont Mgr Briand conservera jusqu'à la fin de sa vie un reconnaissant souvenir, unissant dans sa gratitude et Madame Meny et son gendre Marchal de Saincy(1), morts en 1788 et 1789 comme le note avec précision le testament de Dame Meny:

*Testament olographe de D<sup>e</sup> Marie-Madeleine Péan Vve de M. Edme Louis Meny, écuyer ancien économiste général du clergé de France du 26 7bre 1787 et codicille du 4 mars 1788 déposé à m(aître) de Mantort, notaire à Paris, le 1 février 1789, contrôlé le 4 dudit; lègue aux Petits Pères de la Place des Victoires une messe à perpétuité tous les lundis de chaque semaine pour le repos de son âme et celle de son mary, pour laquelle fondation il sera placé une somme convenable: (reçu dix livres).*

*lègue aux pauvres de la paroisse St Eustache six cent livres; (reçu six livres)*

*Lègue à Poirier, son cuisinier, trois mille livres; (reçu 30 livres).*

*Lègue à Macray, son garçon de cuisine, cinq cent livres; (reçu 5 l.).*

*Lègue à François St Marc six cents livres pourvu qu'il soit à mon service à son décès; (en marge, n'était plus à son service).*

*Lègue à Brunet, son laquais frotteur, huit cents livres; (reçu 8 l.).*

*Lègue à Mlle la Roy, la f(emm)e de chambre, quatre cents livres et dans la garde robe ce que Me de Saincy, sa fille, voudra bien lui donner, le tout pourvu qu'elle soit à son service à son décès; (en marge, n'était plus à son service).*

*Je donne à Heude, mon jardinier, de ma maison de Suresnes, la somme de mille livres une fois payée, qui sera reversible à la femme en cas que Heude, son mary, mourut avant elle, pourvu qu'ils soient à son service le jour de mon décès: (reçu 60 livres).*

*Nomme pour exécuter son testament M. de Saincy son gendre et lui lègue la tabatière, montée en or et garnie de cristaux de roche (en marge; décédé le 7 juin 1788, et la testatrice le 1 février 1789).*

(1) Auguste Gosselin: *L'Église du Canada après la Conquête*: 1916, p. 155-156. *Rapport de l'archiviste de la province de Québec*, 1929-30, p. 134.

Et dans une pièce *autographe* annexée au précédent *extrait financier* du testament on lit:

«Je soussignée Elisabeth Marie Suzanne Meny v(eu)ve de Mrs Louis Pierre Sébastien Marchal de Sainscy chevalier, et exécutrice du testament de d(am)e Marie-Madeleine Péan, ma mère, v(eu)ve de M. Edme Louis Meny, mon père, écuyer, certifie que François Saint-Marc, et la dame Le Roy, anciens domestiques de la d(ite) D(am)e Meny, n'étaient plus à son service lors de de son décès.»

à Paris ce 30 may 1789.

E.M.S. Meny Marchal de Sainscy (1)

\* \* \*

Cette brève et sèche note d'archives, rappelant un fait de l'histoire canadienne, prétend simplement situer, non à Paris, mais à Suresnes, dans l'oratoire de Madame Veuve Meny, le sacre de Mgr Jean-Olivier Briand, septième évêque de Québec, le 16 mars 1766.

Fernand COMBALUZIER

---

## OÙ NAQUIT UN VICE-ROI A MONTRÉAL

---

Si on n'en avait des preuves irréfutables, qui croirait que l'hôtelier Sébastien Compain, à une période assez trouble de l'histoire de Montréal, se lança dans une affaire hasardeuse qui cependant lui profita.

Nous savons tous que Montréal fut capitale du Canada de 1844 à 1849; qu'à partir de janvier 1847, Lord Elgin, l'inoubliable gouverneur général, demeura en notre ville; qu'en cette même année il habita une spacieuse maison érigée sur un point élevé du sud-ouest de la montagne.

Cette villa entourée de jardins, de vergers et d'arbres de hautes futaies, avait été construite fin du XVIIIe siècle, sur le plan d'un château d'Ecosse, pour l'honorable James Monk, juge en chef de la Cour du Banc du roi, à Montréal, de 1794 à 1824. Son immeuble qui avait reçu le nom de

---

(1) Archives de la Seine, C<sup>o</sup> 282, fol. 169-170.

Monklands était depuis longtemps passé à ses héritiers lorsqu'il fut décidé d'y loger le représentant de Sa Majesté. Aussitôt on avait chargé l'architecte Browne d'aménager la maison au mieux possible, de lui donner le confort autant que l'apparence d'un manoir d'outre-mer.

S'il faut en croire la tradition ce serait dans ce joli coin de Montréal que la fille de Lord Durham, seconde épouse de notre gouverneur, donna naissance, le 16 mai 1849, à un fils qui devait à son tour être «Earl of Elgin» et même un jour, vice-roi des Indes, tout comme son éminent père l'avait été après avoir quitté le Canada. Mais le futur vice-roi n'avait pu garder aucun souvenir de Monklands, car les incendies et les émeutes de la funeste année 1849, obligèrent les dirigeants à fuir Montréal pour aller siéger alternativement à Québec et à Toronto.

Que deviendrait Monklands? C'est alors que le sieur Compain, le remuant hôtelier de la Place d'Armes s'engagea dans une aventure

Relisons sans la traduire, pour lui garder sa saveur, la chatoyante annonce que le barnumesque Compain répandit en 1850; il s'y trouve des détails curieux:

## MONKLANDS HOTEL TEA GARDENS AND PLEASURE GROUND

Mr Compain has the honor to announce to the public, that he has LEASED, for a term of years, MONKLAND FARM, containing about 200 acres of Land, Beautifully wooded, the late Residence of the Governor General, which he has fitted up as a PUBLIC HOTEL and RESTAURANT.

Gentlemen desirous of giving Dinner Parties, pr Pic-nic Parties, may be accomodated by giving notice the day before.

Ice Creams, and other Refreshments of various kinds always ready.

The Healthy Situation of MONKLANDS, (which contains upwards of SIXTY ROOMS, on the rising ground to the West end of Montreal Mountain, and commanding a Splendid View of the River St. Lawrence, and Lachine

Rapids, the Ottawa River, and the adjacent country), is too well known to require any remark; and the Extensive Grounds attached, afford a large and perfectly safe PLEASURE GROUND, in which children may roam at pleasure.

He has established a LINE of OMNIBUSSES from his house in Place d'Armes, to Monkland, which run 5 times daily each way.

For Terms, apply at the Restaurant Place d'Armes.

N.B.— Extensive Stabling and Coach-Houses, in first rate order.

En la demie du XIXe siècle, la bourgeoisie petite ou grande, logeait surtout dans les rues longitudinales, depuis Sainte-Catherine jusqu'au fleuve et dans les rues latérales, entre le Beaver Hall et le Jardin Viger.

L'observateur attentif discerne encore de nos jours dans ce quadrilatère les constructions jadis habitées par des négociants, des professionnels, des fonctionnaires qui n'en croiraient pas leur yeux s'il leur était possible de revenir errer dans l'exigu Montréal d'autrefois et d'apercevoir la transformation qui s'est produite.

Aux citadins, libres le soir ou certains jours, quelles distractions offrait-on? Il y avait bien le Jardin Guilbault, le Champ de Mars avec ses concerts, la longue et agréable promenade sur le port, quelques bibliothèques, une couple de salles de spectacles, d'excellents hôtels, mais il manquait un endroit coquet, agreste, distingué, loin du populo, où l'on pouvait s'ébattre à l'aise, y festoyer, danser, même y loger hors de la vie ordinaire, mais tout près.

Et pour cela qu'est-ce qui présenterait plus d'attrait sinon un château historique, idéalement situé. N'est-ce pas ce qu'avait prévu le retors Compain? Et le succès lui donna raison à ce point que le 31 août 1853, il demandait le renouvellement de son bail pour trois ans. Peut-être entrevoyait-il autre chose puisque quelques mois plus tard, le 28 avril 1854, Compain consentait à l'annulation de son bail moyennant l'oubli par le locateur de quelques arrrages de loyer, plus la jolie somme de 2500 dollars à simple titre de dédommagement.

Puis, le 4 mai suivant, l'avocat Samuel Cornwallis Monk et sa femme Rosalie-Caroline Debartzch vendaient à Marie-Louise Dorval, en religion, Sœur Sainte-Elisabeth supérieure de la Congrégation Notre-Dame, la demeure dont on faisait tant d'éloges.

La communauté acquérante, après mûre réflexion, projetait de faire du mémorable immeuble une splendide maison d'éducation. On fut expéditif, car le 8 septembre 1854, Monkland devenu Villa-Maria offrait à la jeunesse féminine, un pensionnat select dont la renommée s'étendit à tout le continent.

Compain qui ne pouvait être inactif alla planter *sa tente* bruyante à la Côte-des-Neiges, sur le chemin de la côte Saint-Luc (lire Reine-Marie) tout en conservant ce restaurant de la Place d'Armes dont nous avons parlé dans le deuxième *Cabier des Dix*.

E.-Z. MASSICOTTE

---

#### D'ABISAG LA SUNAMITE A MARIE CHAMBLY

---

On lit au *Premier livre des Rois*: «Le roi David était vieux, avancé en âge; on le couvrait de vêtements, sans qu'il pût se réchauffer. Ses serviteurs lui dirent «Que l'on cherche pour mon seigneur le roi une jeune fille vierge; qu'elle se tienne devant le roi et le soigne, et qu'elle couche dans ton sein, et mon seigneur le roi se réchauffera». On chercha dans tout le territoire d'Israël une jeune fille qui fût belle, et l'on trouva Abisag, la Sunamite, que l'on amena au roi. Cette jeune fille était fort belle; elle soigna le roi et le servit.» La belle Abisag cependant se prodigua en vain. David était trop vieux pour être réchauffé et il alla rejoindre ses pères.

Cette méthode de rajeunissement par laquelle on avait essayé de prolonger les jours du roi juif paraît à première vue assez étrange. Cependant il n'en est rien. Il ne s'agit pas d'excitation des sens ni de remède de vieille femme; mais, d'une méthode curative fondée sur une doctrine médicale précise.

Cette thérapeutique se retrace dans tout le cours de l'Antiquité. On la retrouve dans les enseignements médicaux si nébuleux du Moyen-Age et dans ceux, moins obscurs, de la Renaissance. Il s'en trouve même des exemples dans l'histoire contemporaine et jusque chez nous. Abandonnée depuis longtemps, à la vérité, par médecins et médicastres, cette thérapeutique fait encore partie, en certains pays, du bagage médical du peuple. Car le peuple est toujours le dernier à oublier et à changer.

Il faut tout d'abord définir le principe sur lequel s'appuyait cette méthode de traitement et dire quelles en étaient les indications. Nous en suivrons ensuite les évolutions diverses depuis Jérusalem en Judée jusqu'à Montréal en Nouvelle-France.

Voici la formule la plus générale de la théorie qui nous occupe. La vie est un élément subtil, distinct du corps, mais renfermé dans le corps; et la santé provient de l'abondance de cet élément. Les uns ont appelé cet élément un fluide. D'autres, avec Galien, ont cru qu'il était formé d'esprits animaux. Il n'importe. Ce fluide peut s'augmenter, peut décroître et peut même disparaître. Il sort du corps par évaporation ou émanation. Mais, tant qu'on le conserve intact, on reste jeune et en santé. Dès qu'il s'en produit une déperdition cependant, le corps tombe en maladie, ou bien il vieillit. Ce qui est la même chose. Car la vieillesse n'est-elle pas une maladie?

Mais, si ces esprits animaux qui mesurent la santé peuvent sortir du corps, ne peuvent-ils pas y retourner? Oui, en effet, on peut les y faire rentrer. Il suffit tout simplement de faire recueillir par un malade les émanations vitales d'une personne en santé, c'est-à-dire d'une personne qui déborde d'esprits animaux. Ces esprits seront alors absorbés par le malade qui reviendra à la santé. Il y aura comme une chute de potentiel du positif vers le négatif, si l'on nous permet d'emprunter à la physique une terminologie qui rendra peut-être ce sujet plus clair.

Comme on le voit, tout le fond de cette théorie repose sur la doctrine du Feu-Principe et du Verbe-Lumière de l'hermétisme. Et la philosophie hermétique, qui fut la mère de l'alchimie, florissait en Égypte plusieurs siècles avant notre ère.

Quelles étaient les indications de cette thérapeutique? La vieillesse en était une. On a vu, en effet, que c'était avec l'espoir de rajeunir le roi David et de ranimer ses forces défaillantes qu'on lui avait amené la belle Sunamite. Cette cure fut aussi employée dans les maladies de langueur. Mais elle fut surtout réservée pour cette maladie de langueur par excellence, pour cette maladie qui consume si littéralement la vie et que nous appelons la tuberculose.

Il y avait trois manières ou procédés différents de susciter un échange d'esprits animaux. On employait ces procédés isolément ou bien on les combinait.

#### a—*Le contact corporel*

La première manière était celle du contact corporel. Le simple contact des corps suffisait à créer un mouvement centrifuge de santé. Le malade se trouvait de suite regaillardir et revenait tout doucement à la santé. Ou bien il cessait de vieillir.

Gérard van Swieten (1700-1772), qui fut une des lumières médicales de son temps, croyait à ce transport d'esprits animaux ou de fluide vital par contact corporel. Voici ce que Rozière de la Chassagne écrit dans son *Manuel des pulmoniques* (1770): «M. Van Swieten attribue cela (la guérison des tuberculeux) à une émanation subtile du corps (...), qui s'insinue par les pores absorbants dans le corps du malade épuisé et le ranime, au détriment de la jeune personne qui dépérit insensiblement. Il cite, pour étayer son sentiment, l'exemple de David dont on soutenait ainsi la vieillesse».(1)

#### b—*L'haleine des jeunes filles*

Pourquoi ces esprits animaux ne sortiraient-ils du corps que par les pores de la peau? Ne pourrait-il pas aussi se faire d'émanations vivifiantes par l'haleine? Il semblait rationnel de le supposer et ce fut un médecin allemand, du nom de Cohausen, qui poussa la théorie des émanations vitales jusqu'à cette conclusion logique.

(1) Cité par M. Piéry et J. Rosheim dans *Histoire de la tuberculose*, 361.

Jean-Henri Cohausen naquit en 1665 et mourut en 1750. Vers la fin de sa vie, il s'imagina que l'haleine des jeunes filles en santé avait des propriétés rajeunissantes et il se mit en tête de le prouver. Dans ce but, il écrivit un livre dans lequel il soutenait qu'en respirant le souffle d'une jeune femme un vieillard pouvait atteindre l'âge de 115 ans. Voici le titre de cet ouvrage qui parut à Francfort en 1742: *Hermippus redivivus sive exercitatio physico-medica curiosa de methodo raro ad 115 annos prorogandae senectutis per anhelitum puellarum...*(1)

Prit-on l'auteur pour un farceur ou pour une cervelle dérangée? Pas le moins du monde! Le livre fut un succès de librairie et reçut les honneurs de la traduction. Combien de pauvres innocentes furent forcées de souffler dans de vieilles gueules édentées? Voilà qui serait bien intéressant à savoir pour l'histoire de la bêtise humaine. Quant à Cohausen, il mourut à l'âge de 85 ans. A peine au seuil de l'âge mûr, si l'on accepte les conclusions de sa thèse. Sa méthode s'était donc trouvée fautive!

### c—L'allaitement des tuberculeux

Nous voici arrivés à la troisième manière des échanges vitaux, à l'allaitement. Le lait a été de toute antiquité la nourriture par excellence. Il a été aussi le remède par excellence. Dans le traitement des maladies de langueur, dans celui surtout de la tuberculose pulmonaire, on lui a toujours attribué des vertus extraordinaires. Les laits d'ânesse, de chèvre, de brebis, de jument ont été tour à tour préférés au lait de vache. Mais le lait de femme a toujours été jugé supérieur à tous ces laits. D'abord, parce qu'on le disait de même nature que nous. Ensuite, parce qu'il contenait des esprits animaux. Mais, condition essentielle et nécessaire, ce lait devait être pris au sein. Car les Anciens croyaient que le lait était vivant et qu'une fois en dehors de l'organisme il mourait.

L'allaitement fit donc partie du régime du tuberculeux. Il devait être fréquent et prolongé. Cette pratique dura

(1) Cet ouvrage fait partie de la collection Osler à l'Université McGill. C'est le numéro 2337 du catalogue. Il en existe une traduction anglaise qui parut à Londres en 1749. Elle a pour titre: *Hermippus Redivivus; or, the Sage's Triumph over Old Age and the Grave. Wherein a Method is laid down for Prolonging the Life and Vigour of Man. With a Commentary upon an Ancient Inscription, in which this great Secret is Revealed...*

des siècles. Et, comme il arrive souvent, le traitement survécut à la théorie qui l'avait fait naître. Les émanations et les esprits animaux étaient en effet oubliés depuis longtemps que l'allaitement continuait encore. On persistait à croire que le lait de femme avait des vertus spéciales contre la tuberculose.

Euryphon, le chef de l'école médicale de Cnide en Asie mineure, prescrivait le lait de femme pour les phtisiques. Hippocrate, qui vécut de 460 à 370 avant l'ère chrétienne, recommandait l'allaitement. Galien, qui vécut au deuxième siècle après Jésus-Christ, suivait sur ce point l'enseignement d'Euryphon et d'Hippocrate. Avicenne (980-1037) préconisait lui aussi le lait de femme pris au sein, parce que ce lait, disait-il, est d'une nature semblable à la nôtre.

Au Moyen-Age et pendant la Renaissance, le lait de femme devint comme un spécifique de la tuberculose pulmonaire. « La plupart des ordonnances de l'époque, écrivent Piéry et Roshem, portent la mention singulière de donner *une nourrice au phtisique*. Cette dernière devait d'ailleurs réunir une série de qualités nettement spécifiées: être jeune, bien portante, suivre un régime spécial, ... »

Le médecin anglais Richard Morton (1635-1698), dont la femme avait souffert de tuberculose, prétend l'avoir guérie par l'allaitement. Voici ce qu'il écrit dans son ouvrage *Phthisiologia*: « I must ingenuously declare that I have sometimes observed a consumptive disposition cured by giving suck and that, not only in my own dear wife, but in many other women. »

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le traitement de la tuberculose ne change guère. « Le lait de femme garde toujours le premier rang et la plupart des ordonnances de l'époque portent généralement encore la prescription de la nourrice ou de la jeune fille. »

Aujourd'hui, bien que la Faculté ait abandonné depuis longtemps l'allaitement comme traitement de la tuberculose pulmonaire, le peuple croit encore à l'efficacité de cette méthode. Voici un exemple qui date à peine de trois quarts de siècle. La grande artiste Rachel mourut de tuberculose pulmonaire en 1858. Tout le monde la savait poitrinaire et l'on suivit avec anxiété les progrès de sa dernière maladie.

De partout ses admirateurs émus voulurent lui venir en aide. On recommanda les remèdes les plus fantastiques et les cures les plus saugrenues. Le docteur Tampier a recueilli ces diverses recettes qui avaient été envoyées à l'artiste et les a publiées dans un ouvrage qui a pour titre: *Dernières heures de Rachel; lettres qui lui ont été adressées sur sa maladie; examen des diverses médications, etc.* Un seul de ces remèdes infailibles nous intéresse. C'est celui d'un inconnu qui «proposait l'allaitement par une nourrice forte et jeune, sans préjudice d'une médication ferrugineuse et d'une alimentation reconstituante, entrecoupée de vin généreux.»(1)

Enfin, si l'on en croit le docteur Webb de l'État du Colorado, la pratique de l'allaitement existe encore de nos jours.(2)

Cette méthode curative était bien périlleuse et les dangers qu'elle présentait étaient de deux sortes. Il y avait danger d'infection pour la femme et danger moral pour elle et pour le malade. Nous croyons qu'il est inutile d'insister sur ce point.

#### *Le cas de Pierre Roze*

Toute cette longue dissertation n'est que pour expliquer ce qui va suivre. Il s'agit du cas de Pierre Roze, marchand Montréalais qui vécut à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Cet homme, en effet, mourut de tuberculose pulmonaire après avoir été allaité par une Iroquoise.

Pierre Roze naquit probablement à Québec. En tous cas, il y fut baptisé le 21 février 1672. Son père, Noël Roze, était originaire de Paris. Quant à sa mère, Marie du Mont-Mesny, elle était normande.(3) Il devait y avoir une certaine fragilité pulmonaire dans la famille des Roze. Le père, en effet, décède dans la quarantaine. Une sœur, Marie, meurt à 44 ans; une autre, Marie-Jeanne-Françoise, aux alentours de la trentaine.(4)

(1) Cabanès, *Poitrinaires, et grandes amoureuses*, deuxième série, 63-64.

(2) Gerald-Bertram Webb, *Tuberculosis* (Paul B. Hoeber, Inc., New-York, 1936), 148.

(3) Émile Vaillancourt, *La Conquête du Canada par les Normands* (première édition), 198. Noël Roze était cordonnier habitant lors du recensement de 1666. Il vivait alors dans l'île d'Orléans. Voir Pierre-Georges Roy, *Rapport de l'archiviste... pour 1935-1936*, 74.

(4) Après la mort de Pierre Roze, Guillaume Boucher et sa femme, Jeanne Beauvais, réclamèrent la somme de 33 livres pour le loyer d'une chambre où Roze avait demeuré 33 ours. Or il est curieux de noter que la femme de Boucher meurt un ans après son pensionnaire. Elle avait 30 ans. Avait-elle contracté la maladie de Roze?

Pierre Roze était marchand à Montréal quand il tomba malade. Nous savons qu'il fut soigné par Dominique Thaumur de la Source.(1) Le compte du chirurgien, à la mort de son malade, s'élevait à 86 livres 5 sols «pour peynes et vacaons, drogues et médicaments par lui exposés et employés par le dit défunt pendant sa maladie.»(2)

C'est vers la fin de l'année 1701 qu'il fut décidé de mettre Roze en nourrice. Qui eut l'idée de ce genre de traitement? Est-ce le chirurgien, quelqu'un de l'entourage de Roze ou bien le malade lui-même? Nous l'ignorons. Quoiqu'il en soit, c'est Roze qui pria Le Moyne de Maricourt de lui trouver une nourrice. Paul Le Moyne avait longtemps vécu parmi les Sauvages et l'entregent qu'il possédait chez eux était considérable. Il avait même été adopté par les Onnontagués qui l'avaient surnommé *petit oiseau toujours en mouvement*.(3)

Ce fut une Iroquoise que Le Moyne mena chez notre poitrinaire. Elle s'appelait Marie Chambly et elle allaita Roze pendant un mois et demi. Comme il fallait s'y attendre, le traitement fut sans résultat. La maladie fit des progrès et bientôt Roze succombait à l'âge de 30 ans. Il fut inhumé le 14 février 1702.

François, un des frères de Roze, vivait à Montréal avec lui. C'est lui que le défunt avait constitué son héritier. Comme il était mineur cependant, Antoine Pascaud fut nommé exécuteur testamentaire. Pendant le règlement de la succession, les scellés furent apposés sur les biens de Roze et la garde en fut confiée à Jean Arnaud qui était marchand lui aussi.

Roze avait promis à l'Iroquoise, pour la dédommager du service qu'elle lui rendait, de l'habiller à la française de

---

(1) Thaumur de la Source était marié à Jeanne Prudhomme. Une des nièces de sa femme, Marie-Joseph, épouse, en 1722, Nicolas, un des frères de Pierre Roze.

(2) Ce renseignement nous a été fourni par M. Edouard-Zotique Massicotte. Quand il s'agit de régler la succession de Roze, Thaumur de la Source présenta un mémoire détaillé de ses services. M. Massicotte a recherché pour nous ce mémoire sans le trouver. Il est regrettable que cette pièce soit perdue; car nous aurions là un document qui compléterait nos connaissances sur le traitement de la tuberculose au Canada, sous le régime français. Nous devons à M. Massicotte la copie figurée des pièces que nous citons dans la suite de ce travail. Nous le prions d'accepter ici nos sincères remerciements. L'infatigable archiviste de Montréal fut le premier à faire connaître aux spécialistes des recherches historiques le cas étrange de Pierre Roze. Voir *Un cas curieux* dans le *Bull. rech. hist.*, XXVI (1920), 299, 310 et *Cas d'allaitement tardif* dans Roy, *Rapport de l'archiviste... pour 1922-1923*, 150-151.

(3) Alexandre Jodoin et J.-L. Vincent, *Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil*, 147.

piéd en cap. Malheureusement le marchand mourut avant d'avoir rempli sa promesse et il n'y avait entre eux qu'une entente verbale. Le prudent Pascaud, à qui la Sauvagesse s'adressa, refusa de payer. D'abord, il n'existait aucun contrat écrit; ensuite, bien que Pascaud ne nia point le fait de l'allaitement, le service qu'avait rendu l'Iroquoise dut lui paraître bien insolite.

Ouvrons ici une parenthèse et notons qu'on savait déjà à Montréal, à cette époque, que la tuberculose est une maladie contagieuse. Une des raisons qu'invoquait Marie Chambly dans sa requête, en effet, était qu'elle s'était exposée à contracter la maladie de Roze.

L'Iroquoise résolut donc de plaider. Que cette plaignante soit bénie à jamais! Sans ce procès dont on va maintenant lire les pièces, un fait important de notre histoire médicale serait resté ignoré.

Deux jours après l'enterrement de Roze, vendredi le 17 février, la Sauvagesse présenta sa requête par les soins d'Ardouin son procureur. La cause fut plaidée devant Charles Juchereau de Saint-Denis, qui était depuis 1693 lieutenant-général civil et criminel de la juridiction de Montréal.<sup>(1)</sup> Voici cette requête telle qu'elle a été conservée dans les archives judiciaires de Montréal:

A Monsieur Le Lieutenant Generalle de Montrealle

Suplie humblement Marie Chamblie Et Vous Remontre quelle auroit aLette Le Sr Pierre Roze Environ un mois Et demie pour Raizon de quoy Le dit Roze luy avoit promi En presance de monsieur de Maricour Et de françois Roze de labiller a la françoise de pied En Cap. Et comme Led<sup>t</sup> Roze Est decedé depuis trois a quatre Jour sans avoir satisfait a sa promesse Elle a Recours anous pour y Estre pourveu

Ce consideré Monsieur je vous plaize avoir Egard aux paines Et Risques dans la quelle la dite supleante cest Exposé a contracter la maladie dud<sup>t</sup> Roze. Et apres avoir Entendu Led. Sr de Maricour Et led<sup>t</sup> françois Roze son frere a icelle Jour Et heure q<sup>t</sup> vous plaira. ordonner au Sr Pascaud l'executeur de son testament de me fournir les Choze Qui

<sup>(1)</sup> Massicotte, *Les juges de Montréal sous le régime français — 1648-1760* dans le *Bull. rech. hist.*, XXVII (1921), 181.

me seront necessaire pour mabiller suivant ma Condition de pied En Cap. Conformement a la Dite promesse Et vous ferez Justice.

ARDOUIN  
fesant pour lad<sup>te</sup> Supléante

Les témoins furent assignés à comparaître pour le mardi suivant, le 21. A l'audience de ce jour-là, les témoignages de l'Iroquoise, de Pascaud, de Le Moyne et de François Roze furent entendus. Comme Marie Chambly ne parlait pas français, la cour nomma, séance tenante, Françoise Goupil pour lui servir d'interprète. Cette Françoise Goupil était la veuve de Cybar Courault, sieur de la Côte.(1) Voici la transcription figurée des témoignages et du jugement tels qu'ils se trouvent au *Registre des audiences*:(2)

Audiance tenue le mardy 21e febvrier 1702 pard't mond Sr Le lieutenant général susd.

Chambly, Pascaud ex'teur testamentaire de deffunt p. Roze.

Entre Marie Chambly comp'te et demanderesse suivant les (*sic*) de sa Requête d'Une part Et Sieur Anth pascaud mar't de Cette ville au nom et Comme Executeur Testamentaire de deffunt le Sr Pierre Roze comp't et desfend'r dautre, Et ayant veu lad Chambly habiller en sauvagesse et Reconneu quelle parloit Iroquois et nentendoit pas La Langue francoise Nous luy avons nommé doffice pour Nous Interpreter Ce quelle nous voudra dire, françoise Goupil veuve du Sr Courraud La Coste A ce pn'te Laquelle a accepté Lad charge & lui avons fait faire serment de bien et fidelle't et En sa Conscience Nous Expliquer toutes Les demandes que Lad Chambly a a f're aud Sr Pascaud aud nom Et apres serm't fait par lad Goupil Nous a dit que lad Chambly luy a dit quelle avoit allaicté led deffunt roze pendant sa maladie et Jusqu'a son decez et sest exposée a Contracter sa maladie et que Led roze luy promit de lhabiller a La francoise po'r ses peines et soins a quoy led deffunt n'a pas satisfait Ce quelle offre de pruver, Et par led Sr pascaud aud nom a esté dit qu'il a bien connoissance que lad Chambly a allaicté led

(1) Massicotte, *Les interprètes à Montréal sous le régime français* dans le *Bull. rech. hist.*, XXXIV (1928), 146.

(2) Années 1698 à 1702, folio 599v.

deffunt roze mais na pas de Connoissance qu'il luy ayt promis de La f're habiller a la françoise, Et par Lad Goupil nous a esté dit que Lad Chambly vient de lui dire quelle offre de pruver par M de Maricour et fran' roze Comme Led deffunt roze luy a promis de l'habiller a la francoise Et attendu q'ls sont icy p'nts a requis quil Nous plut luy permettre de les f're assigner a heure p'nte pour déposer verite ensemb' Led Sr pascaud po' les veoir Jurer sur quoy nous avons ord'ne que lesd Sr demaricour et fran. roze seront assignes a heure p'nte pour déposer et led Sr pascaud aud nom pour les veoir Jurer, En vertu de laquelle ord'ce Lad Goupil Nous a dit que lad Chambly a faits assigner a Ced Jour et heure lesd Sr de Maricour & fran roze po'r déposer &c & Led Sr pascaud aud nom pour les veoir Jurer et attendu quil sont p'nts nous a requis de proceder a Leur audi'on prelab' serm't fait, Et apres serm't fait par Lesd Sr de Maricour et françois Roze de dire vérité en p'nce dud Sr pascaud aud nom quy a dit Navoir Aucuns Reproches a faire Contre Lesd temoins pn'tés par Lad Chambly Avons En p'nce des parties procede a Leur audi'on ainsy qu'il Ensuit,

Est Comparu paul Lemoyne, Ecuyer Sr de maricour Cap'tne d'Une Compagnie du dettache't de la marine dm't en Cette ville age de trente sept ans ou Environ Leq'l apres serment par luy fait de dire veritté & q'l a deClaré nestre parent allié serviteur ny domestique de l'Une ny de Autre des parties et nous a represente Lexploit dassigna'on a Luy donné Ce Jourdhuy par le serg't hatanville pour déposer a la requeste de lad Chambly.

Depose sur le contenu cy-dessus dont luy avons fait f're Lecture par nostre greffier, qu'a La priere dud deffunt rose Il luy envoya Lad marie Chambly pour Lallaicter a laquelle Led deffunt promit a La p'nce dud Sr deposant de la f're habiller a la francoise pour ses peynes et soins, quy est tout ce qu'il a dit scavoir Lecture a luy faite de sa depo'n a dit Icelle Contenir verité, en a persiste, et Na Requis salaire.

Est Comparu fran Roze dem't en cette ville age de dix-huit ans ou Environ Leq'l apres serm't par luy fait de dire veritté a deClaré Estre frere dud deffunt pierre Roze et nestre parant allié, serviteur ny domestique dud Sr pas-

caud ny de lad Chambly Et no' a represente Lexploit dassigna'on a Luy donne Ce Jourdhuy par l'huissier hatanville pour deposer a la req'te de La ditte Marie Chambly Depose sur les faits contenus cy dessus dont luy avons fait faire lecture par n're greffier que Lad Chambly allaitant Led deffunt pierre Rose son frere Il vint chez sonfd frere avec leq'l led deposant demeuroit une sauvagesse pour chercher Lad chambly, voiant quelle était Inutile a sond frere Et que dans Led temps sond frere pria Lad Chambly de rester et q'sy elle vouloit demeurer avec luy pendant deux mois quelle Gagneroit de quoy sabilher et que Lad y resta et a allaicte sond frere Jusques a son decez quy Est tout Ce qu'il a dit scavoir Lecture a Luy faite de sa depo'n y a persiste et de Clare ne scavoir escrire ny signer de Ce Enquis suivant l'ord'ce na Requis salaire Et par Lad Goupil a este dit assistée de lad Chambly qu'il nous plaise veu les depo'ns desd Srs maricour et fran Rose Adjuger a lad Chambly les fins de sa demande avec despens, Nous veu Lesd depositions et ouy Le procur' du Roy En n're siege Avons Cond'ne Led Sr pascaud aud Nom de fournir a lad Chambly de quoy l'habiller a la françoise avec despens, Mandons & c.....

ADHEMAR

---

## LA FAMILLE BOUSQUET A LAPRAIRIE

---

Sur la rive sud du Saint-Laurent à dix-huit milles de Montréal s'avance dans les eaux bleuâtres du fleuve, le gracieux village de Varennes. Des îles de verdure, qu'enlace le cours sinueux du fleuve, et de riants paysages sur la rive opposée forment le décor d'alentour. Les clochers d'argent d'une superbe église de style roman dominant cette riche nature. A l'est, s'allonge à perte de vue une colline d'érables, d'ormes et de frênes. Là-bas, dressés comme deux sentinelles, les monts Belœil et Saint Bruno rompent la monotonie de la plaine varennoise. Deux petites rivières, tributaires du Saint-Laurent, enserrent le village proprement dit. Celle du nord, appelée Notre-Dame, coule librement;

celle du sud, nommée Saint-Charles, voit son cours endigué et ses eaux employées à actionner un ancien moulin banal.

A quelques arpents de l'église, près de la seigneurie Lussier, se dissimule une chapelle érigée en l'honneur de la bonne Sainte Anne. Cette chapelle possède un tableau miraculeux datant de deux ou trois siècles. Cette image possède un mérite archéologique digne de mention. Un peu plus loin à droite de la grand'route, se dresse un calvaire. Un peu plus loin, à mi-chemin entre le calvaire et le cap Saint-Michel jaillit une source d'eau minérale bien connue. Cette source se trouvait sur la terre de M. Azarie Bousquet, l'un des descendants directs de notre premier colon Jean Bousquet. En face, sur le même lopin de terre apparaît, une immense briqueterie. Commencée en 1910 par une compagnie belge, l'entreprise fut abandonnée au début de la guerre de 1914 et aujourd'hui, le temps a fait son œuvre et cette vaste construction est un amas de ruines. Nous allions oublier la chapelle Saint-Joachim, située dans le haut du village à mi-chemin entre l'église et le cimetière.

Trois maisons d'éducation situées en hémicycle de l'église, s'occupent de la gent écolière: le couvent Notre-Dame sous la direction des Sœurs Sainte-Croix, l'hospice Lajemmerais qui possède un orphelinat tenu par les Sœurs Grises fondé par la Vénérable Mère Youville que Varennes compte pour une de ses plus pures gloires. Enfin le collège Saint-Paul fondé en 1854 par Mgr Désautels, ancien curé de Varennes. On l'appelait alors le Lycée de Varennes. Ce n'est qu'en 1882 qu'il fut incorporé sous le nom de «Collège Commercial de Varennes». Voilà le cadre dans lequel nous essaierons de faire évoluer nos personnages. Avant de vous présenter le héros principal de cette étude nous avons cru bon de faire un retour en arrière pour pouvoir nous procurer les noms des pionniers de Varennes.

Nous constatons que ce n'est qu'en 1693 que Messire Claude Volant de St. Claude commence à enregistrer les actes de naissance, mariage, et sépulture. Voyons quels furent les premiers noms que l'on rencontre durant les cinq premières années. Jacques Lussier, Michel Messier, Ignace Hébert, Mathurin Gaultier, Jean LeBrodeur, Jean Hayet ou Ayet, Jacques Bissonnet, Estienne Senecal, Martin Foisy, Julien Choquet, Jacques Milot dit Laval, Paul Petit, René

Daudelin, Nicolas Chaput, Claude Jodoin, Louis Petit, René Prevost, Jean Baptiste Gibaut, Joseph Jouet, Jean Vayne, Jacques Brunel, Jean Gauthier, Denis Charpentier, Pierre Boda, Jean Delpué dit Parisot, Jacques Mongeau, Jean Rougeau, Jean Quintin dit Dubois, Gabriel Lambert Sel, écuyer, sieur Duclos, Jean Jeoffrion, JEAN BOUSQUET, J. Bte. Tellier, Louis Ledoux, Jacques Girard, Michel Prevost pour ne nommer que ceux là. Combien de familles sont originaires de Varennes? Voilà certes ce qui serait curieux de savoir. On s'étonne à bon droit, que personne n'ait songé à écrire une histoire complète de l'une des plus vieilles paroisses du district de Montréal, Varennes. Pourtant, cet humble village a donné naissance à un très grand nombre d'hommes qui firent leur marque.

Dans l'espérance qu'un jour viendra où un historien éclairé voudra se charger de ce travail, nous vous faisons parvenir ces notes sur la famille Bousquet pionnière de Varennes qui, après deux cents soixante ans, compte encore des descendants directs à cet endroit, dans la personne du Dr Gaspard Bousquet maire de cette municipalité. Ce n'est pas la première fois dans nos annales qu'un fait semblable se rencontre, mais, il nous a paru digne de mention.

Premièrement, quelle est l'origine du nom de Bousquet? Les noms patronymiques ont à vrai dire toujours existé. Mais ce n'est qu'au XVI siècle que les noms de familles furent définitivement imposés. C'est alors, que toutes les familles roturières prirent leur nom des objets, des terres, des places, enfin des sources les plus variées. D'après M. Victor Bousquet de Paris, le nom de Bousquet proviendrait de «Petit bois» ou de «bosquet» qui, précisément, se dit en patois méridional «bousquet». La demeure de l'ancêtre se trouvait probablement près d'un petit bois, qui lui a donné sa désignation comme nom. Il existe en France des branches de cette famille dans de nombreux départements et même en Hollande, nous a-t-on assuré, mais cette famille serait surtout concentrée dans les départements en bordure méridionale du Plateau Central.

Le colon Jean Bousquet, venait de Tonneins en Agenois, ancien pays de Gascogne, chef lieu de comté de Lot et Garonne à dix-sept kilomètres de Marmande sur la Garonne. L'auteur de ces notes, ignore encore la date précise de l'em-

barquement de notre colon, quoiqu'il est plus que probable qu'il se soit embarqué avec une compagnie du fameux Régiment de Carignan à La Rochelle. Nous verrons plus loin ce qui fortifie cette hypothèse.

La première mention qu'on rencontre de Jean Bousquet est au recensement de 1666, alors qu'il est dit de Trois-Rivières, P.Q. et âgé de trente ans, célibataire et armurier. Il naquit donc en 1636 et non en 1646 comme Mgr Tanguay l'a supposé.

La seconde mention est faite le 25 août 1671 alors que Jean Gourdon aurait intenté une action à l'encontre du dit Bousquet, Nicolas Perrot et Estienne de Xaintes par devant le Lieutenant Général Civil et Criminel de Québec ou tous auraient «esté que procédé, que sentence s'en serait ensuivie en date du 28e juillet dernier passé par laquelle on apprend que les parties «étoient en evolution de procès et pour obvier aux frais et dépens qu'elle pourroient encourir, Jean Bousquet «s'engage a nourir paix et amitié» et de payer la somme de quatre-vingt-quinze livres en plus de l'amende de «sept vingt dix livres» Cet acte est passé devant Benigne Basset à Montréal. Jean Bousquet vint donc de Trois-Rivières à Montréal avant 1671.

Pour confirmer cet avancé, nous avons ouvert les registres de la paroisse Notre-Dame et, constatons que le 23 novembre 1671 il a signé l'acte de mariage de Pierre payet avec Louise Tessier. En regardant les années précédentes nous constatons que le 24 novembre 1670 il assiste au mariage de Toussaint Beaudry et de Barbe Barbier: il est de nouveau témoin au mariage de Jean Boutin et de Françoise DuVerger. Donc nous sommes obligés de conclure que Jean Bousquet habitait continuellement Montréal depuis 1670 au moins.

Le 8 mars 1671 Jean Bousquet achète de Jean Beaudoin par contrat par devant Benigne Basset, un quart d'arpent de terrain sur lequel est construit une «maison de massonne à chaux et à sable de vingt-deux pieds de longueur sur vingt et un pieds de largeur avec comble de planches, sur le Costeau derrière le jardin de l'hospital tenant par devant le chemin qui va vers la maison d'Urbain Tessier dit La Vigne, par derrière à un arpent appartenant à Gilles Lauzon chaudronnier, d'un costé à la rue qui doit aller vers le costeau St-Louis et vers la maison de Gabriel Sel dit Le Clos et d'autre costé au chemin qui vient dud'Hospital». (A la Place D'Ar-

mes de Montréal. Aujourd'hui l'édifice Aldred s'y trouve érigé). Cet emplacement fut acheté pour la somme de trois cent soixante livres, dont 240 livres payables en «pelleteries et le reste soit 120 livres en planches de pin à couvrir» Ce lot fut subséquemment divisé et vendu comme suit: les deux tiers à Laurent Tessier dit La Tessonnière et l'autre tiers à Pierre Gauthier dit St. Germain. Ce lot fut vendu par les héritiers Bousquet.

Maintenant que notre colon possède son «home» il songe à se marier. Ouvrons encore les registres de Notre-Dame. Le 11 mai 1672 nous lisons l'acte de mariage célébré devant Monsieur Perrot, curé «Ce onzième mai 1672 a esté fait et solemnisé le mariage de Jean Bousquet maître armurier, fils de Jean Bousquet et d'Isabelle Hilaret de Tonnin en Agénois, avec Catherine Fourrier, veuve de Mathurin Mercadier, tous deux de cette paroisse, un ban, ayant esté dispensé des deux autres. Le dit mariage fet en présence de M. Pierre Gadois, marguillier en charge, de M. Jean Gervaise, ancien marguillier, M. Pierre Caillé, maître tailleur, M. Claude Raimbault, maître menuisier et de plusieurs autres amys communs des parties. La dite épouse a déclaré ne scavoir escrire ny signer de ce enquisse suivant l'ordonnance.

JEAN BOUSQUET  
Jehan Gervaise  
Pierre Caillé  
Magdeleine Thérèse Sallé  
Cuinégonde Gervaise

PIERRE GADOIS  
Claude Raimbault  
A. Forestier

G. PEROT, curé

Quatre jours avant la célébration du mariage Jean Bousquet signait son contrat de mariage avec Catherine Fourrier dans la maison du Sieur Lambert Closse défunt alors, en présence de Jean Gervaise, Pierre Gadois, Gilles Lauson, Antoine Forestier chirurgien, Estienne Toutain, De Messire Dollier de Casson, Messire Descolles, de Messire Gabriel Souart, de Elisabeth Moyen veuve du sieur Lambert Closse major de l'île de Montréal, de Pierre Caillé, Paul Dazé, Françoise Gobillot, Magdeleine Thérèse Sallé, Pierre Raimbault Jean Martinot de Fonblanche, François Bailly et du sieur Truteau.

Catherine Fourier, avait le 11 octobre 1670, fait un premier contrat de mariage en présence de Messire G. Pérot curé de Notre-Dame, elle est dite fille de Claude Fourier et de Marie Pennetier de St. Sulpice, foubourg St. Germain près Paris. Son futur époux Mathurin Mercadier dit La-Joye fils de Georges et de Charlotte Maurier ou Maurio de St. Rémy de Busseil, évêché de Poitiers (Buxeil est située dans le département de Vienne) Note: Françoise Gobillean avait un fils et était veuve lorsqu'elle vint au pays comme matrone des filles du roi en 1670, elle assiste au mariage de chacune de ses protégées avant de se marier elle-même à Paul D'Hasé le 15 avril 1671. Il est à présumer que Catherine Fourier serait venue au pays en 1670 avec Thérèse Gobillean qui décéda à la Rivière des Prairies le 10 novembre 1721). Catherine Fourier mit au monde une fille Elisabeth le 16 sep 1671 qui décéda 11 jours plus tard. Elle eut sans aucun doute une autre fille du nom de Geneviève qui le 24 novembre 1698 épousait René Chaulé fils de Jean Chaulé et Catherine Lafault à Varennes. Catherine Fourier décéda à Varennes le 22 octobre 1726 à l'âge de quatre-vingt-huit ans, étant née en 1638. Onze enfants naquirent du mariage de Jean Bousquet et de Catherine Fourier, dont six filles et cinq garçons.

#### ENFANTS NÉS DE CE MARIAGE

- JEAN: b. Notre-Dame de Montréal 3 sep. 1674, marié à Louise L'Huissier en novembre 1703 (voir contrat de mariage le 25 nov. 1703) devant le notaire Tailhandier. Jean fut inhumé à St. Sulpice le 2 août 1754 âgé de quatre-vingts ans.
- CATHERINE: b. Montréal 13 fév. 1676, mariée à Jean Voyne le 24 nov. 1698 à Varennes.
- DANIEL: b. Montréal 13 oct. 1677 — s. Pointe-aux-Trembles 2 juin 1684.
- PIERRE: b. Notre-Dame de Montréal 22 jan. 1679, marié à Varennes 16 jan 1702 à Marie Banlier, s. à Varennes 22 mars 1756.
- CLAUDE: b. Pointe-aux-Trembles 1er déc 1680 s. Pointe-aux-Trembles 8 nov. 1684.

- MARIE: b. Pointe-aux-Trembles 27 sep. 1682 m. Varennes  
12 mai 1704 à Majole Oudain qui décéda à St.  
François de Sales 6 fév. 1742. Marie fut inhu-  
mée à St. François, I.J. 15 mai 1740.
- BARBE: b. Pointe-aux-Trembles 7 fév. 1684, m. Pointe-  
aux-Trembles 1er août 1707 à Pierre Laval, m.  
Montréal 17 nov. 1709, a J.-Bte. DesRosiers  
m. Montréal, 8 jan. 1731 à Charles Miville, in-  
humée à Montréal le 22 juil. 1767.
- JEANNE: b. Pointe-aux-Trembles 17 oct. 1685, m. Mon-  
tréal à Albert Beaune 14 nov. 1710, s. Montréal  
19 avril 1716.
- TOUSSAINT: b. Pointe-aux-Trembles 15 juin 1687, s. Mon-  
tréal 8 août 1700.
- FRANCOISE: b. Pointe-aux-Trembles 20 avril 1690 m. à  
Repentigny le 21 jan 1715 à Joseph Cusson, fils  
de Jean Cusson et de Marie Hébert, après la  
mort de Françoise Bousquet inhumée à Repen-  
tigny en 1728 à l'âge de 38 ans Joseph Cusson  
convolait de nouveau en justes noces à Repen-  
tigny le 27 nov. 1758 avec Magdeleine Beaudoin,  
fille de Jean Beaudoin et de feu Marie Gloria.
- ANNE CATHERINE: b. Varennes 14 mai 1695, m. Varen-  
nes 27 janvier 1716 à Nicolas Ledoux, après la  
mort d'Anne Catherine le 23 novembre 1722,  
Nicolas Ledoux s'est remarié à Varennes le 15  
oct. 1724 à Geneviève Augé.

Nous disions au début de cette étude que le colon Jean Bousquet serait probablement venu au Canada comme armurier avec le régiment de Carignan, «alors que mille bons hommes sous la conduite du sieur de Salières avec les munitions de guerre et de bouche estimées nécessaires pour cette entreprise» s'embarquaient pour le Canada. Voici ce que nous avons pu trouver pour appuyer cette supposition. On voit que Jean Bousquet eut une longue amitié avec le sieur Sidrac Dugué sieur de Boisbriand à qui l'intendant Talon aurait permis de faire travailler à des défrichements sur l'Ile Ste Thérèse en face de Varennes; le titre de cette seigneurie lui fut donné, nous dit M. Gérard Malchelosse dans son livre «Le Régiment de Carignan», vers 1672. Vers

1678 Dugué est à l'île Ste-Thérèse. Au recensement de 1681 l'île Ste-Thérèse comptait neuf hommes, neuf femmes, dix neuf hommes ou garçons, seize filles; en tout cinquante trois âmes. Ces habitants sont le Seigneur Sidrac Dugué, Brien, Catin, Gauthier, Trochon, Limousin, Ragueneau, Desmares (Desmarets), Voine, Hayet, Mathurin Masta, JEAN BOUSQUET, Trajean, Nicolas Choquet. Il est dit que Dugué continuait le commerce des fourrures à l'île Ste-Thérèse car ses défrichements ne donnent pas l'idée d'un cultivateur indépendant.

Pourquoi Jean Bousquet suit-il M. Dugué sur l'île Ste-Thérèse? On sait que le sieur Dugué lui concède une terre de trois arpents de front par quinze de profondeur sur le haut de l'île. Est-ce que Jean cultiva cette ferme? ou, s'il s'employa à la traite des fourrures pour le compte du sieur Dugué? L'auteur de ces lignes l'ignore. On sait que Sidrac Dugué faisait partie du régiment de Carignan. Voyons maintenant les autres amis de notre colon qui auraient pu faire partie de ce régiment et avec lesquels il vient le plus souvent en contact. Louis Petit, aussi du régiment, capitaine; René Gaultier, lieutenant dans ce même régiment; Pierre Payette dit St. Amour de la compagnie de Tour, Jean Moisan dit le Breton aussi caporal de la Compagnie de Contrecoeur; Pierre Lalime Perthuis (Salière) qui fut parrain au baptême de l'un de ses fils en 1680 à la Pointe-aux-Trembles; Nicolas Choquet compagnie de Salière du régiment de Carignan, voisin de Jean Bousquet sur l'île Ste-Thérèse, Jean Petit également de la compagnie de Salière; Jean Delpué compagnie de Lafredière; Antoine Chaudillon, chirurgien, compagnie de Saurel; et enfin Mathurin Banlier dit Laperle ou Bonneliesse qui suivit son capitaine à St. Ours ou il lui fut concédé une ferme en 1673 devant Antoine Adhémar, notaire et dont la fille épousa Pierre Bousquet l'un des fils de notre colon.

Aurait-il pris part aux campagnes de 1684 et 1687 contre les Iroquois voilà une autre supposition confirmée partiellement au baptême de sa fille Anne Catherine le 14 mai 1695 où notre colon est dit absent. De tout cela pouvons-nous conclure que Jean Bousquet fit partie du Régiment de Carignan? Voilà ce qu'il reste à préciser. Maintenant étudions ensemble quels furent les autres personnes avec qui Jean Bousquet eut affaire, ou fut lié d'amitié. Le pre-

mier, et celui qui paraît avoir été un ami et un confident durant les premières années de son mariage est Jean Gervaise, qui fut parrain au baptême de son fils Jean le 3 sep 1674, il est également témoin lorsque Jean Bousquet achète son terrain de ville en 1671, Jean Gervaise est dit témoin le 12 août 1672 alors que Jean Bousquet s'engage devant Basset à fabriquer à Simon Guillory un soufflet de forge pour la somme de 80 livres. Il est encore témoin le 25 août 1671 alors que Jean Bousquet règle sa dispute avec Jean Gourdon devant le notaire Basset.

Jean Gervaise semble avoir été l'ami, le confident de notre colon. Un autre ami est Pierre Gadois, armurier. Voilà une amitié qui semble dictée par la similitude de métier. Pierre Gadois est le parrain de son fils Pierre le 22 janvier 1679 et apparaît lui aussi en de nombreux actes comme témoin de notre colon.

GÉRARD BOUSQUET

*(La fin dans la prochaine livraison)*

---

## L'ARCHEOLOGUE HUGUET-LATOURE

---

Le 20 mai 1904, s'éteignait, chez les Sœurs Grises, où il pensionnait avec son épouse, un notaire, militaire, archéologue, qui avait été en relation avec l'abbé Verreau, Jacques Viger, Raphaël Bellemare, Côme-Séraphin Cherrier, également avec plusieurs de ceux qui participèrent entre 1840 et 1875, à l'éclosion des sociétés littéraires, historiques, scientifiques ainsi qu'à celles destinées à secourir les indigents et à combattre divers fléaux.

Cet érudit qui fut un chercheur tenace, entreprit un jour, de réunir en brochures, tout ce qu'il avait recueilli sur les origines, l'utilité, les progrès des institutions religieuses ou laïques, du diocèse de Montréal.

Pour façonner son œuvre, il avait frappé à toutes les portes, lancé des lettres ou circulaires dans toutes les directions, importuné les retardataires ou les trop affairés.

Quel était cet homme?

Fils de Louis Huguet-Latour, un des notaires montréalais les plus estimés de son temps, celui dont nous parlons

naquit le 31 décembre 1821 et fut baptisé à Notre-Dame, le Jour de l'an 1822. Ce dut être double et mémorable fête dans la famille du nouveau-né.

Louis-Adolphe perdit son père en 1837, et il songea à lui succéder, car il se fit admettre au notariat en 1847, toutefois, la rédaction des contrats ne l'absorba aucunement. Pourtant il rédigeait bien, *écrivait* encore mieux, car il était calligraphe et parsemait ses actes de lettres gothiques réussies.

En 1855, il épousait une de ses clientes, riche héritière, usant de ses droits, Marie-Louise Justine, fille de feus François Ricard, marchand et de Charlotte Beaubien. Dès lors le notaire Louis-Adolphe se livra entièrement à ce qu'il croyait être son rôle à Montréal.

Assez tôt il fit partie de la *Société des Amis*, (1) fondée avant *l'Institut canadien*; par la suite il devint zéléteur de la Tempérance, secrétaire général de la Société Saint-Vincent-de-Paul, bibliothécaire de la Société historique de Montréal, vice-président de la Société d'histoire naturelle, etc.

Dès 1863, il rassemblait l'énorme accumulation de notes qui devaient constituer *l'Annuaire de Ville-Marie* et lors de la parution du premier fascicule de cet ouvrage, en 1864, il avait l'approbation de Mgr Bourget, aussi celle de l'honorable P.-J.-O. Chauveau, pour lors «ministre de l'instruction publique». (2)

Malgré ce haut patronage *l'annuaire* ne paraît pas avoir été accueilli avec empressement puisqu'il n'en continua la publication qu'en 1872 et par minces livraisons.

En 1874, Edmond Lareau appréciait ce qui était paru: «M. Huguet-Latour s'est dévoué à une œuvre favorite... Son *annuaire* s'accroît annuellement de l'histoire de toutes les institutions... et de tous les détails de statistiques et d'archéologie non encore publiés.» (3)

Nonobstant la crise qui paralysait les affaires et les obstacles de toutes sortes, l'auteur poursuivit la publication de ses brochures jusqu'en 1882, du moins, en l'état de notre collection.

Tout compte fait, son labeur opiniâtre fut loin de lui procurer un bénéfice pécuniaire; par contre, il en retira des

(1) Voir B. R. H. 1902, p. 121 et 1927, p. 760.

(2) *Annuaire de Ville-Marie*, 1864, pp. III et IV.

(3) *Histoire de la littérature canadienne*, p. 244.

honneurs, et si l'on en croit Maximilien Bibaud, aucun autre Canadien français n'a été plus comblé, de son vivant. (4) Jusqu'à un certain âge, il avait, comme c'était alors la coutume, fait partie d'un régiment de milice dont il devint major, il fut aussi et surtout, membre de l'Academia Araldica Italiana; membre de la Société des Antiquaires de Normandie; chevalier de Saint-Grégoire le Grand, enfin, officiellement «représentant au Canada de l'Ordre Sacré et Militaire du Saint Sepulcre».

L'ouvrage que cet «archéologue» nous a laissé, n'est pas sans valeur et les fervents de l'histoire régionale y puisent encore des idées et des renseignements très utiles. Sans doute, on y rencontre des erreurs, on y aperçoit des omissions, des lacunes, mais quel livre n'en a pas? Sans doute aussi, il aurait dû mettre un peu plus d'ordre dans ses écrits, mais en avait-il les moyens?

Partiellement et différemment son rêve a été réalisé, longtemps plus tard, quant à la partie religieuse, par l'infatigable L.-J.-A. Derome avec l'*Annuaire ecclésiastique* qui existe encore.

Ironie du sort. Celui qui avait compulsé tant de pape-rasses, tant de registres pour relever les noms et les dates qui fourmillent dans son annuaire, «a été victime» à son décès, d'une erreur de date. En effet, son acte de sépulture lui accorde quatre-vingts ans, alors qu'il en avait trois de plus.

Dame Huguet-Latour ne survécut qu'un an à son époux. Le 28 octobre 1905, on transportait ses restes mortels au cimetière. Elle était âgée de 74 ans.

Ajouterons-nous un petit fait qui aurait amusé «l'homme de mérite» dont nous parlons? Il y a quelques jours, un collectionneur de Louiseville, nous faisait voir la vieille photo d'un officier en belle tenue. On la conservait dans sa famille depuis trois-quarts de siècle et il était acquis que c'était là le portrait du *général Latour, un grand officier français*. Or c'était celle de l'auteur de l'annuaire. Voyez-vous le vieillard se redresser, s'il avait appris que le peuple le croyait *général*. Hélas! cette satisfaction lui a été refusée, mais il en eut d'autres.

E.-Z. MASSICOTTE

(4) *Mémorial des honneurs étrangers*, pp. 24, 28, 55, 56, 60.